

# **Le passage en ATO : Mode d'emploi avec votre DSAC/IR**

***Un tour d'horizon pratique à l'usage des  
présidents de clubs***

***Version de Décembre 2013***

***Document réalisé par la Fédération Française Aéronautique***



## Rappels...

### Ce que dit la réglementation Européenne :

- ✓ Pour les organismes de formation déclarés (OD), la date limite d'obtention du certificat ATO est fixée au **8 avril 2015**.
- ✓ En effet, en vertu du règlement UE 1178/2011 (article 10 bis §(3)) un organisme de formation déclaré est autorisé à dispenser des formations en vue de la délivrance d'une licence PPL(A), et doit se mettre totalement en conformité avec le règlement Aircrew au plus tard le 08 avril 2015.



## Ce que dit la réglementation européenne ...

---

Ceci entraîne les 4 remarques suivantes:

1/ Un organisme ne peut pas être simultanément OD et ATO.

2/ Pour dispenser la formation en vue de l'obtention d'une nouvelle qualification ou licence Part-FCL qui n'a pas d'équivalent dans le système JAR-FCL (exemple : la licence LAPL), l'organisme de formation déclaré devra être préalablement approuvé ATO.

3/ Concernant les cours existants en OD:

✓ Les OD peuvent continuer à dispenser ces formations selon la réglementation JAR, à condition que celles-ci soient débutées avant le 8 avril 2015.

✓ Les stagiaires devront avoir terminé les formations et les contrôles avant le 8 avril 2016. (Article 9 du règlement 1178/2011)



## Ce que dit la réglementation européenne ...

---

### 4/ Transition des anciens cours avion (pas applicable à l'hélicoptère)

✓ Pour les cours de formation qui étaient inscrits sur la déclaration (Formation théorique PPL, Formation au vol PPL (A), Formation de nuit (A), Qualifications de classe SPA monomoteur en avion (Appendice 3 au FCL 1.125)) :

✓ L'ATO peut continuer à les dispenser dans les conditions antérieures jusqu'au 8 avril 2015 sous réserve qu'ils soient documentés et fournis à la DSAC.

✓ Pour les formations Brevet de Base et les formations aux qualifications vol en montagne, remorquage de planeur, voltige aérienne, largage de parachutistes :

✓ L'ATO peut continuer à les dispenser dans les conditions prévues par la réglementation nationale jusqu'au 8 avril 2015.

**Je suis président  
d'aéroclub déclaré et  
enregistré auprès de la  
DGAC ... Comment faire  
pour devenir ATO ?**

**L'ORA.ATO.105 décrit  
les informations que je  
dois fournir ...**



**Président (ou DR)**



## Mais que dit cet ORA.ATO 105 ?

Les candidats à la délivrance d'un certificat d'organisme de formation agréé (ATO) envoient à leur DSAC IR par courrier signé leurs dossiers de candidature, constitués des pièces suivantes

1/ L'engagement du DR à:

- ❖ Maintenir la conformité réglementaire et à respecter les manuels
- ❖ Maintenir le SGS
- ❖ Identifier les responsabilités en termes de sécurité et de conformité
- ❖ Assurer le maintien des moyens humains, matériels et financiers
- ❖ Permettre l'accès à l'Autorité
- ❖ Reporter à l'Autorité tout évènement (cf ORA.GEN.160) et tout problème financier.

2/ La désignation des responsables acceptables (Correspondant Prévention Sécurité, Responsable de conformité réglementaire, Responsable Pédagogique)

3/ Le dépôt du manuel ATO (Manuel d'Organisation, Manuel d'Exploitation, Manuel SGS, manuels de formation (Pratiques et théoriques) sous forme papier (1ex.) et électronique.



**Mais concrètement ?**



## Concrètement pour vous ...

Il faut tout d'abord signer et déposer une candidature auprès de votre DSAC IR.



Il faut également attester de votre conformité à la réglementation.



Enfin, il faut déposer le manuel ATO : Organisation, Exploitation, SGS et le (les) manuels de formation.



**Président (DR)**



Et pour vous aider...

Tout cela me semble  
bien compliqué !!!  
Mais comment rédiger  
ces manuels ?

 **Suivez les guides FFA !**

La FFA a élaboré pour vous des guides, des manuels de formation et mis en place une boîte à outils:

- Le «Guide de rédaction pour les Aéro-clubs» qui présente la trame à utiliser pour rédiger :
  - Le manuel d'organisation
  - Le manuel d'exploitation
  - Le manuel SGS basé sur l'utilisation d'Aérodagnostic.
- Les manuels de formation ENAC/FFA pour le PPL et le LAPL,
- La boîte à outils ATO/SGS pour vous présenter les manuels de 4 clubs « éprouvettes »



**Président (DR)**

Et si j'utilise  
entièrement ces  
guides ?



**Vous restez dans  
le cadre FFA !**



**Président (DR)**

Vous n'avez donc qu'à récupérer les manuels dans l'espace dirigeants du site web de la FFA, avant de les adapter à votre structure, sauf les MFP qui sont à utiliser tels que publiés.

Ces manuels étant déjà validés dans les travaux entre la FFA, la DSAC et l'ENAC, l'étude de votre DSAC IR se limitera à vérifier l'adaptation de vos documents à votre structure.

Tous les documents  
FFA ne semblent  
pas disponibles ?

C'est exact, tous ces documents seront mis progressivement à votre disposition dans le courant du premier trimestre 2014.

Au fur et à mesure de leur concrétisation et de leur validation par la DSAC, ils seront disponibles dans la partie ATO de l'espace dirigeants du site FFA.



**Président (DR)**



Mais en attendant , si je suis prêt ?

Comme j'ai bien avancé et préparé mes dossiers, puis-je anticiper ?

Vous pouvez déposer dans un premier temps votre manuel ATO et les manuels de formation FFA au PPL et/ou au LAPL, puis, quand ils seront publiés, le reste des documents comme les manuels de formation aux théoriques ou le manuel de formation au vol de nuit (Si vous êtes concerné) ou encore le manuel de formation LAPL → PPL

Les manuels voltige ou vol montagne ont quant à eux une obligation de dépôt plus lointaine en avril 2015 (Textes réglementaires plus contraignants dans AIRCREW).



Président (DR)

## J'ai tout envoyé. Que se passe t-il ?

Dès la réception de votre demande de délivrance initiale d'un certificat ATO, la DSAC IR en accuse réception et vérifie que votre club satisfait aux exigences applicables.



DSAC/IR

Quand la DSAC IR est assurée de la conformité de votre club, elle vous délivre le certificat ATO, pour une durée illimitée.



### Cas 1: Vous avez utilisé entièrement

- Guide « Manuel ATO » publié par la FFA
- Aérodiagnostic
- Programmes CBT publiés par la FFA

→ **Votre DSAC IR vérifie des points clés.**

**Ces manuels étant déjà validés, l'étude est facilitée et simplifiée.**

Cas 2: Vous n'utilisez pas tout ou partie des documents ci-dessus:

→ **Étude complète de conformité par votre DSAC IR.**

Et après ?

## Surveillance ???

**Votre DSAC IR établit et maintient un programme de surveillance, selon un cycle de planification.**

Le cycle de surveillance basique est de 24 mois, votre premier audit intervenant dans les 24 mois qui suivent la délivrance de votre agrément ATO.



DR

Mais... ce cycle peut être réduit ☹️ ou allongé 😊



DSAC/IR

Pour les clubs FFA, le cycle pourra être allongé à 36 ou 48 mois, au titre de l'utilisation des moyens de conformité proposés par la FFA.



**La FFA est à votre disposition**  
**: [ato@ff-aero.fr](mailto:ato@ff-aero.fr)**

**Vos questions...?**